ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question écrite n° 50762

Texte de la question

Mme Segolene Royal appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur la souplesse de la loi du 28 mars 1882 instituant l'obligation scolaire et qui prevoit que l'instruction primaire obligatoire peut etre donnee par la famille. Certaines sectes, qui mettent en oeuvre un conditionnement mental precoce, exploitent cette possibilite en detournant l'esprit de la loi. Elle lui demande de modifier la loi afin d'epargner aux enfants le risque d'emprise par les sectes, en etablissant l'obligation de scolarisation dans une ecole agreee.

Données clés

Auteur : Mme Royal Ségolène
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50762
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1986